



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-2021-09-06-00001 du 06 septembre 2021, une enquête publique est prescrite, durant 16 jours du 25 octobre à 09h00 au 09 novembre 2021 à 12h00 concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation du stockage de chlore de l'usine d'eau potable au lieu-dit « la Confinia » sur le territoire de la commune d'Ajaccio, présentée par KYRNOLIA, compagnie des eaux et de l'ozone, centre commercial Castellani, Quartier St Joseph, 20090 Ajaccio.

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus de cette demande est prise par arrêté du préfet de la Corse-du-Sud.

M. Dominique FARELLACCI, directeur territorial retraité, est désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Laetitia ISTRIA, ingénieure en environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique avec, entre autres, les avis des services administratifs et l'étude d'incidence environnementale est consultable :

- sur <https://www.registre-dematerialise.fr/2648>
- sur le site de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr, onglet *Publications*, rubrique *Enquêtes publiques* ;

Le dossier papier sera disponible, afin que toute personne puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, pendant la durée de l'enquête publique :

- à la mairie d'Ajaccio, siège de l'enquête, direction générale des services technique, 6 bd Lantivy, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à cette adresse, aux mêmes heures.

- à la mairie annexe de Mezzavia, Rte de Mezzavia, 20000 Ajaccio du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00.

Le commissaire enquêteur recevra les propositions et les observations écrites ou orales du public à la mairie d'Ajaccio, DGST, 6 bd Lantivy, aux jours et heures mentionnées ci-après :

- le lundi 25 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- le mardi 09 novembre 2021 de 09h00 à 12h00 .

Les observations et propositions du public pourront également être adressées :

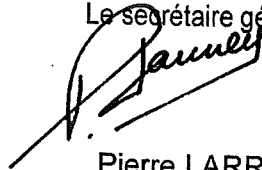
- sur le registre d'enquête dématérialisé précité via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2648>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2648@registre-dematerialise.fr
- par correspondances à la mairie d'Ajaccio, DGST, 6 bd Lantivy, 20000 AJACCIO à l'attention du commissaire enquêteur, pour être annexées au registre d'enquête.

Les communes d'AFA, ALATA, BASTELICCACCIA, CUTTOLI-CORTICCHIATO, SARROLA CARCOPINO font partie du rayon d'affichage fixé pour la rubrique de la nomenclature des installations classées dont le site relève.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ajaccio, DGST, à la préfecture de la Corse-du-Sud, *direction de la coordination des politiques de l'Etat et du développement territorial, bureau de l'environnement et de l'aménagement* et sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr dans l'onglet *Publications*, rubrique *Enquêtes publiques*, à réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Ajaccio, le 28 SEP. 2021

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY